

STATION D'ESSAIS CTICM

Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur,
le Secrétariat d'Etat à la Mer et l'APSAD

Domaine de l'IRSID

F 57280 Maizières-lès-Metz

Téléphone : (33) 03 87 51 11 11

Télécopie : (33) 03 87 51 10 58

SIRET 775 728 785 000 20 - TVA FR 03 775 728 785 - APE 731 Z



Centre
Technique
Industriel
de la
Construction
Métallique

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 3 août 1999 du Ministère de l'Intérieur

RECONDUCTION n° 03/2 du PROCÈS-VERBAL n° 93 - A - 259

- Concernant : Une gamme de clapets VRFI 4.05
- Dimensions de passages libres :
. minimales : 200 x 200 mm
. maximales : 900 x 900 mm
- Demandeur : ALDES AERAULIQUE
20, Boulevard Joliot-Curie

F - 69694 VENISSIEUX CEDEX
- Extensions de classement reconduites : Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis du Laboratoire.
Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence portant les numéros suivants sont reconduites :
96/1.
- Durée de validité : Le procès-verbal de référence et les extensions de classement mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au :
18 octobre 2008.
Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par la Station d'Essais du CTICM.
Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée du procès-verbal de référence.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 24 septembre 2003


Régis KORYLUK
Adjoint au Chef du Service Essais
"Section Compartimentage"